

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À L'HÔTEL HILTON QUÉBEC
1100, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST
SALON BEAUPORT
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 12 JUIN 2003

Adopté tel que modifié à la séance du Conseil du 17 septembre 2003

Présences : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Gérald Bernard
M^e Laurence Demers
M^e France Desjardins
Monsieur Joseph Gabay
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Gaétan Lemoyne
M^e Louis Morin
M^e Andrée St-Georges

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président
M^e Sylvie Gosselin, avocate

Absence : M^e Micheline Bélanger
M^e Monique Corbeil
M^e Hélène Gouin
Monsieur Jeannot Richard

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par M^e Gérald Bernard, l'ordre du jour de la séance publique est adopté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 20 mars 2003

À la page 5, au premier paragraphe de la rubrique « Résultat de la séance à huis clos », il faut lire « Gérald Bernard » et non « Gérard Bernard ».

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par M^e Gérald Bernard, le procès-verbal de la séance publique du 20 mars 2003 est adopté tel que modifié.

1.4 Sujets d'information

Monsieur Laurent McCutcheon fait état des éléments suivants :

- Une lettre demandant la nomination de trois nouveaux membres représentant le public a été acheminée à monsieur Marc Bellemare, ministre de la Justice, le 20 mai dernier. Ces nouveaux membres devraient être en fonction lors de la prochaine séance du Conseil prévue en septembre.
- Selon les informations obtenues du ministère de la Justice, le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* sera bientôt soumis au gouvernement pour approbation.

- Monsieur McCutcheon demande à M^e Gaétan Lemoyne, président du Tribunal administratif du Québec, de présenter le projet de loi n^o 4 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative* ».

M^e Lemoyne explique qu'il s'agit d'une réforme complète de la loi. Les recours seront dorénavant instruits et décidés par un membre seul, à moins d'une disposition particulière. Le président du Tribunal aura le pouvoir de désigner, lorsqu'il l'estime nécessaire, d'office ou sur demande du requérant, une formation de deux membres.

Une étude du projet de loi en commission parlementaire est prévue pour l'automne prochain.

- M^e Sophie Vaillancourt donnera deux sessions d'information au personnel du secrétariat du TAQ à Québec et à Montréal.
- Madame Agathe Racine a quitté ses fonctions à la permanence du Conseil et elle sera remplacée par madame Carole Fortier.
- Les discussions portant sur la rédaction des décisions du Conseil ainsi que sur les lignes directrices en matière de pré-enquête sont reportées à la séance du Conseil de septembre, alors que tous les nouveaux membres devraient être nommés.
- Le nouveau dépliant sur le traitement des plaintes est distribué aux membres. Le texte est conforme à celui adopté lors de la séance du Conseil du 30 janvier 2003.
- M^e Sylvie Gosselin est invitée à présenter la revue de presse et la jurisprudence reliée aux activités du Conseil.

- Les frais de déplacement payables aux présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux ont été augmentés au chapitre du *per diem* par le décret 539-2003 du 16 avril 2003. Copie de ce décret est remise aux membres.

1.5 Bilan du colloque du 1^{er} mai 2003

M^e Sophie Vaillancourt dépose le bilan du colloque du 1^{er} mai 2003. Il y a eu 267 participants.

Elle présente les coûts répartis entre le Conseil et les différents tribunaux ainsi que l'appréciation faite par les participants selon les fiches d'évaluation complétées.

Le texte des Actes du colloque sera bientôt disponible et sera remis à tous les membres des tribunaux.

Tous les membres soulignent la qualité du colloque et félicitent le comité organisateur et de façon particulière M^e Vaillancourt pour son excellente contribution.

1.6 Adoption des listes établies en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative

M^e Sophie Vaillancourt présente le recueil comportant les nouvelles listes établies en vertu de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* ainsi que ses différentes annexes. Il s'agit de la troisième publication des listes et elle aura lieu à la Gazette officielle du Québec, partie I, du 28 juin 2003.

Il est souligné que ces listes peuvent paraître incomplètes puisque certains organismes n'y apparaissent pas. C'est le cas de la Commission de la fonction publique, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et du Conseil des services essentiels, entre autres. D'ailleurs, le Vérificateur général du Québec avait déjà souligné ce fait dans son Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001.

Il est rappelé que les organismes énumérés aux listes établies par le Conseil doivent répondre aux critères des articles 3 et 9 de la *Loi sur la justice administrative*. Afin de pouvoir y inclure tous les organismes exerçant des activités juridictionnelles, les membres du Conseil suggèrent des recommandations visant à modifier la loi. Il y a consensus à l'effet que ces recommandations devraient se faire lors du dépôt du rapport de mise en œuvre de la loi, qui sera déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice.

Sur la proposition de M^e Laurence Demers appuyée par M^e André St-Georges, les nouvelles listes de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* sont adoptées de façon unanime par les membres du Conseil.

1.7 Nouveau calendrier des séances

La séance du 25 mars 2004 est ajoutée au calendrier.

La prochaine séance aura lieu le 17 septembre 2003 à Québec.

1.8 Varia de la séance publique

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 9 h 45.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 20 mars 2003 et pour l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 12 juin 2003	Page : 5
---	------------------------	----------

Sur la proposition de madame Anne-Marie Lemieux, appuyée par M^e France Desjardins, l'ordre du jour de la séance à huis clos est adopté.

Sur la proposition de M^e Marie Beaudoin, appuyée par monsieur Joseph Gabay, le procès-verbal de la séance à huis clos du 20 mars 2003 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Il y a actuellement 25 plaintes pour lesquelles un dossier est ouvert. Les dossiers n^{os} 106 à 126 seront examinés à la présente séance.

Examen des plaintes n^{os} 106 à 126

Vingt plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs énoncés aux décisions.

L'examen d'une plainte est reporté à la prochaine séance du Conseil.

Fin de la séance à huis clos à 11h45.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate